

[Traduction]

LA POSSIBILITÉ DE REMBOURSER LE TROP-PERÇU AUX  
CONSOMMATEURS

**M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth):** En tant qu'ancien membre de la tribune de la presse parlementaire, madame le Président, je sais ce que c'est que d'obtenir des documents du gouvernement à l'avance. Je dis simplement que le gouvernement a manqué de courtoisie envers la Chambre en permettant que les journalistes aient accès à ces documents avant nous.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Scott (Hamilton-Wentworth):** Le ministre pourrait-il nous dire si les consommateurs devront se laisser exploiter encore pendant deux ans par suite de cette fixation des prix. D'autre part, si les allégations sont vraiment fondées, le gouvernement va-t-il faire en sorte que les consommateurs canadiens soient remboursés?

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):** Je suis très étonné, madame le Président, de voir les porte-parole du parti progressiste conservateur se faire soudainement les grands défenseurs des consommateurs, eux qui pendant des années ont toujours défendu les compagnies et en particulier les compagnies de pétrole. Soudainement aujourd'hui, alors qu'une enquête faite selon la loi est déferée à une commission, à un tribunal, ces députés tirent des conclusions avant même que les faits soient connus et condamnent les compagnies de pétrole. J'espère que leurs amis d'hier vont comprendre où ils logent et réaliser que seuls les jours ils sont d'un côté ou de l'autre de la clôture.

● (1425)

[Traduction]

LE RETARD APPORTÉ À LA PRÉSENTATION DE MESURES

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Madame le Président, ma question concerne également l'enquête menée pendant huit ans sur cette escroquerie de un milliard de dollars perpétrée par les sociétés pétrolières. Le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre comment il se fait que le gouvernement libéral ait mis plus de 12 ans à présenter à la Chambre une mesure législative qui protège les Canadiens contre ce genre d'escroquerie? Franchement, je ne crois pas qu'il puisse présenter une telle mesure législative dans un délai raisonnable.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):** Madame le Président, je sais que l'honorable député est tout nouveau à la Chambre. Il ne se rappelle pas qu'un gouvernement libéral a non seulement présenté un projet de loi, mais a réussi à en faire passer un pour amender considérablement la loi sur la concurrence en 1975. Malheureusement, en raison du processus parlementaire qui est archilent et qui nous empêche de procéder avec célérité,

*Questions orales*

nous n'avons pu réaliser la deuxième phase de la loi sur la concurrence. Je vois, par les questions qu'on me pose, que maintenant les progressistes conservateurs et les néo-démocrates sont d'accord sur mes objectifs.

**Mme le Président:** A l'ordre!

[Traduction]

**M. Skelly:** D'autre part, madame le Président, il se pourrait bien que le gouvernement n'ait malheureusement pas pu réunir les éléments requis . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. Skelly:** Cela ne règlera rien de renvoyer la question à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce. Nous avons besoin, en fait, de la protection que conférerait une bonne mesure législative. Je demanderai encore une fois au ministre de fixer une date pour la présentation d'une telle mesure. C'est la plus importante de toutes les questions dont est maintenant saisie la Chambre. Nous exigeons qu'on nous donne une date.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Ouellet:** Madame le Président, avec ce désir tout nouveau des députés de l'opposition, je dois dire que je me sens plus confiant que jamais de pouvoir réaliser la deuxième phase des amendements à la loi sur la concurrence. Je vais en parler avec mon collègue responsable des travaux de cette Chambre qui, certainement, aura des discussions avec les leaders parlementaires des autres partis de l'opposition en vue de trouver une date appropriée pour présenter des amendements, et j'espère que l'on se souviendra du genre d'instances que l'on fait aujourd'hui, lorsque le projet de loi sera déposé, et qu'on aidera le gouvernement à l'adopter rapidement.

[Traduction]

**M. Skelly:** Madame le Président, j'espère que ce jour sera demain, lorsque le ministre entreprendra des discussions avec le leader à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

LA POSSIBILITÉ DE NÉGOCIER DES INDEMNITÉS POUR LES  
CONSOMMATEURS

**M. Ray Skelly (Comox-Powell River):** Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Étant donné qu'en une dizaine d'années, les Canadiens ont été dépouillés de plusieurs milliards de dollars, le ministre a-t-il l'intention de négocier le versement d'indemnités aux Canadiens en forçant les compagnies pétrolières à nous remettre l'argent qu'elles nous ont volé? Si le ministre ne procède pas par voie de négociation, est-il disposé à proposer à la Chambre une mesure législative tendant à forcer les compagnies à rendre cet argent? C'est une simple question de justice; il faut rembourser les consommateurs. L'argent récupéré pourrait être versé à la caisse d'indemnisation des importateurs de pétrole pour compenser la hausse des prix actuelle.

**Des voix:** Bravo!